



ENGIE BioZ inaugure la Centrale Biogaz de l'Aumallerie

Le 30 septembre, ENGIE BioZ, entité du Groupe ENGIE dédiée au développement du biométhane en France, inaugure son unité de production de biométhane située à côté de Fougères (35), au sein de la zone d'activités de l'Aumallerie. Cette inauguration se déroulera en présence de Clotaire Lefort, Directeur Général ENGIE BioZ, Didier Doré, Sous-Préfet de Fougères-Vitré Patrick Manceau, Président de Fougères Agglomération, Denis Chopin, Maire de la commune d'implantation (La Selle-en-Luitré) et Jean-Noël Guerre, Directeur Régional de l'ADEME Bretagne. La centrale, qui a livré son premier m³ de biogaz sur le réseau de distribution local en décembre 2020, a nécessité plus d'un an de travaux et s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux de réduction des émissions à gaz à effet de serre et de verdissement du mix énergétique.

Les caractéristiques de la centrale

Après 15 mois de travaux puis de montée en charge du process et 8,8 millions d'euros d'investissements, dont 500 000 euros de subvention de l'ADEME Bretagne, la Centrale biogaz de l'Aumallerie est en fonctionnement depuis décembre 2020. Sur ce projet, une campagne de financement participatif, lancée avec la structure spécialisée ENERFIP*, a été proposée aux citoyens du territoire. À l'issue de cette démarche participative, 500 000 euros ont été récoltés auprès de citoyens des communes les plus proches et de la région, qui ont la volonté de s'engager pour une économie neutre en carbone, en orientant leur épargne sur une démarche locale bien identifiée. Chaque année, l'unité de méthanisation permettra de fournir environ 20 GWh de gaz vert qui seront directement injectés dans le réseau de distribution de gaz naturel. Cette quantité de biométhane correspond à la consommation annuelle en gaz d'environ 1 900 foyers. Elle permettra également d'éviter l'émission de plus de 4 800 tonnes de CO₂ chaque année.

Un outil de valorisation au service du territoire

Le biométhane issu de l'utilité de production de l'Aumallerie est produit à partir de sous-produits organiques du territoire – jusqu'à 85 tonnes par jour. Ainsi, la centrale participe, à sa mesure, à une meilleure valorisation des déchets organiques produits sur le territoire et au recyclage local des éléments fertilisants. En effet, elle permet de valoriser les matières organiques en énergie et en amendements pour les sols et fertilisants pour les cultures. Ce projet est réalisé en partenariat avec les acteurs économiques du territoire que sont notamment 27 exploitations agricoles, des industries agro-alimentaires et le gestionnaire de réseau de gaz GRDF.

La Centrale biogaz de l'Aumallerie en quelques chiffres :

- 31 000 tonnes/an de substrats organiques autorisés
- Type de substrats : 2/3 des tonnages d'origine agricole (fumiers majoritairement, résidus végétaux), 1/3 déchets et co-produits d'industries agro-alimentaires
- Capacité : 240 Nm³/h injectés en continu dans le réseau distribution de gaz exploité par GRDF

À propos d'ENGIE BIOZ

Depuis le 1er janvier 2020, ENGIE BiOZ est née de la fusion des sociétés VOL-V Biomasse et ENGIE Biogaz. ENGIE BiOZ initie, développe, finance, construit et exploite des unités d'injection de biométhane dans le réseau de gaz français. L'objectif d'une installation territoriale est de produire du biométhane en collectant sur le territoire environnant plusieurs types de matières organiques. Celles-ci peuvent être d'origine agricole, industrielle, ou provenir de collectivités. ENGIE BiOZ compte parmi les leaders de la production de gaz renouvelable avec près de 20 centrales en exploitation.

À propos d'ENGIE

Nous sommes un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Avec nos 170 000 collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos parties prenantes, nous sommes engagés chaque jour pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone, grâce à des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Guidés par notre raison d'être, nous concilions performance économique et impact positif sur les personnes et la planète en nous appuyant sur nos métiers clés (gaz, énergies renouvelables, services) pour proposer des solutions compétitives à nos clients.

Chiffre d'affaires en 2020 : 55,8 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe) et extra-financiers (DJSI World, DJSI Europe, Euronext Vigeo Eiris - Eurozone 120 / Europe 120 / France 20, MSCI EMU ESG, MSCI Europe ESG, Euro Stoxx 50 ESG, Stoxx Europe 600 ESG, and Stoxx Global 1800 ESG).

A propos de l'ADEME

L'injection de biométhane en Bretagne

L'unité de méthanisation de l'Aumaillerie valorisera le biométhane par injection dans réseau de distribution de gaz local, sa mise en service est l'illustration du dynamisme de cette filière en Bretagne.

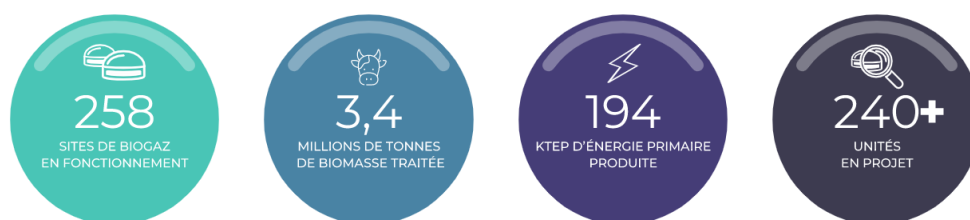
Au 1er janvier 2021, on compte 30 unités de Biogaz en injection en Bretagne.

L'ADEME a financé le projet de l'Aumaillerie à hauteur de 500 000 €.

Ce soutien a été apporté dans le cadre du Plan biogaz.



La filière en Bretagne et Pays de la Loire



Soutenu par l'ADEME et les Régions Bretagne et Pays de la Loire depuis 2007, le Plan Biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation agricole ou multi partenariale en codigestion, insérés dans leur territoire.

La mutualisation d'une compétence technico-économique et d'animation au sein de l'association AILE, permet au plan Biogaz d'être un lieu d'échanges et de partage d'informations entre financeurs et services de l'État dans l'esprit d'un guichet unique des aides.

AILE est également missionnée pour informer, former et accompagner les porteurs de projets, agriculteurs, industriels ou collectivités dans le montage de leur opération et s'investit dans l'accompagnement de la filière méthanisation pour développer une offre régionale compétitive (plus des 2/3 des unités en fonctionnement en Bretagne sont réalisées par des entreprises dont le siège social est en Bretagne).

Appels à projets, financements de l'ADEME concernant la méthanisation
L'ADEME met à disposition des porteurs de projets des aides financières.

Pour déposer une demande, rendez-vous sur le site dédié : la plateforme AGIR : Financement méthanisation

Bilan de l'action de l'ADEME :

Au 1er janvier 2021 en Bretagne :

- 153 unités de production et valorisation de biogaz en fonctionnement
- dont 30 unités en injection soit 3720 Nm³ CH₄/h injecté
- Près de 2 000 000 t de déchets organiques valorisés

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (201 716 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact presse : Lison Douvegheant ld@monet-rp.com | 04 78 37 34 64